

Rebondir sur l'innovation sociale

[actualité du 8 mai au 5 juin 2004]

n° 165-166



[au fait]

- p. 3 **LA DÉCISION:** Titres-services : simplification administrative, intervention fédérale augmentée et mise en garde de la CSC
- p. 7 **ÉTUDE DE CAS:** Intérim d'insertion : il existe des alternatives
- p. 13 **LE DÉBAT:** Le second forum sur la revitalisation urbaine à Bruxelles fait le point et lance des pistes
- p. 16 **ÉTUDE DE CAS:** Les jardins à vocation sociale. À Liège, la Ferme de la Vache, à Bruxelles, les « Jardins Racines »



[actualité]

EMPLOI/FORMATION

- p. 19 Contrôle de la disponibilité des chômeurs: retards fédéraux et complications bruxelloises
- p. 20 Contrôle des travailleurs illégaux: que deviennent-ils une fois arrêtés?
- p. 21 Les CPAS wallons démontrent leur efficacité en matière d'insertion socioprofessionnelle, études à l'appui

AIDE SOCIALE

- p. 22 Droit à l'intégration sociale: recours en annulation de l'arrêté royal du 1^{er} mars 2004
- p. 23 Des mineurs étrangers non accompagnés évoquent leur situation
- p. 24 L'impact social du sport
- p. 25 « Des fils et des mains » et le CPAS de Namur s'associent autour d'un spectacle de marionnettes

LOGEMENT

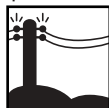
- p. 26 Flandre: menaces sur les alternatifs du bord de l'Escaut
- p. 27 La politique du logement à Bruxelles: promesses, dépenses, réalisations, un n° spécial d'Art. 23
- p. 28 Projet X: rendre les logements plus salubres
- p. 29 Le programme triennal communal du logement 2004-2006 est approuvé
- p. 30 Pour cent culturel dans le logement social: première réalisation à Laeken
- p. 31 Les agences immobilières sociales bruxelloises se fédèrent

TERRITOIRES

- p. 32 Territoire de Seraing: Optim@ déménage pour mieux poursuivre son travail de lutte contre l'exclusion
- p. 33 Schéma de structure: changer le visage de La Louvière d'ici à 2015

TOUS SECTEURS

- p. 34 Les expulsions collectives continuent... mais le Parlement européen se rebiffe
- p. 35 Un colloque pour les 65 ans de la Cité de l'enfance
- p. 36 Rapport 2003 du CECLR: les discriminations à l'embauche sont en tête
- p. 37 Associatif & communication: pistes et formations pour des sites dynamiques
- p. 38 Le Forum Asile et Migrations lance l'action « frigo »



[téléx]

- p. 40-47 Stratégique, Terrain, Publications, Appel à projets, Événements

Chère lectrice, Cher lecteur,

L'intérim est une forme particulière du salariat. Son expansion pose une série de questions aux « agents économiques » (les entreprises, les demandeurs d'emploi, les travailleurs). Mais elle pose aussi des questions au marché de l'emploi en général, des questions d'ordre économique : il est évident que l'intérim y change la manière dont se rencontrent offre et demande, et donc la manière dont y apparaissent et s'y entretiennent les déséquilibres. C'est que l'intérim facilite la création de postes d'emploi atypiques : horaires inconfortables, horaires courts et/ou coupés, missions de courte durée. Il participe donc à une tendance générale à éroder lentement la qualité moyenne du stock d'emploi de notre économie. On peut même dire qu'il l'accroît. Cette tendance est quelque peu plus aiguë si on parle en termes de flux : la qualité moyenne des emplois créés semble elle aussi diminuer, mais sensiblement plus fort. Cette mutation a un corollaire : l'intensification de la sélectivité du marché. C'est la partie des demandeurs d'emploi qui a le moins d'atouts qui a tendance à se retrouver sur ce segment atypique du marché de l'emploi. Plus ce segment s'accroît, plus la partie peu favorisée des demandeurs d'emploi qui ont peu d'alternatives va elle aussi s'accroître.

Résultat pour ce qui est du travail intérimaire plus particulièrement, la dernière grande enquête européenne sur le sujet, publiée en 2002 par la Fondation de Dublin, montre que de façon générale, en Europe, le travail intérimaire n'offre pas d'avantages par rapport aux autres formes d'emploi flexible, y compris en termes de passage vers un emploi fixe. En fait, il donne même moins de sécurité d'insertion, du fait des changements fréquents de lieu de travail, et de la division en deux de la responsabilité de l'employeur.

Ce faisant, l'intérim se banalise et érode la conception qu'on a de l'« emploi convenable », notion qui constitue une des pierres d'angle de la protection sociale à la belge. Cette érosion imprègne aujourd'hui des (projets de) réforme dans la mesure où justement celles-ci évitent le problème :

- > *dans le nouveau système de contrôle de la disponibilité des chômeurs sur le marché de l'emploi (v. article p. 19), personne n'a pu obtenir de réponse claire du ministre Vandembroucke sur le fait de savoir si un chômeur peut refuser un emploi p. ex. parce qu'il ne génère pas un revenu assez important. La réponse ministérielle porte toujours sur l'adéquation entre le demandeur d'emploi concerné et l'emploi qu'on lui propose ; jamais sur l'acceptabilité sociale de telle ou telle forme d'emploi pour tel ou tel public. De la casuistique, surtout pas de normes. N'est-ce pas là renoncer à des leviers d'encadrement du marché de l'emploi, pourtant une des missions de premier rang de l'assurance chômage ? Certains vont même plus loin : en montrant que mettre la pression sur la demande (la logique de l'activation), c'est inciter à la création d'emplois de basse qualité.*
- > *la place offerte et prise par l'intérim dans le nouveau titre-services est en train de créer un nombre important de postes de travail qu'on a difficile à appeler des emplois. Est-ce le prix à payer pour créer un nouveau secteur économique ? Non, dit-on dans l'économie sociale, du moins là où on espère pouvoir créer des emplois plus que convenables (v. Au fait p. 3 ci-contre).*

Cela n'empêche pas – et tant mieux ! – nombre d'acteurs de l'insertion de se regrouper pour collaborer avec l'intérim (v. Au fait p. 7). Soit pour tenter d'y améliorer les pratiques du secteur. Soit parce qu'un boulot intérimaire, cela reste un boulot – donc mieux que pas de boulot, pour un public comme celui des stagiaires en EFT. Et toujours, parce que, sans croire à toutes ses promesses, il ne s'agit pas de diaboliser une réalité aussi indispensable à l'économie que l'intérim. Reste à savoir si les rapports de force socioéconomiques qui traversent le marché de l'emploi et modèlent ses évolutions, ces innovations pourront les infléchir.

L'Agence ALTER

ALTER ÉCHOS

Le photocopillage occasionne à Alter Echos un manque à gagner d'au moins 30 % des ventes d'abonnements. La reproduction intégrale ou partielle d'articles est interdite par la loi si elle porte préjudice à leur exploitation normale.

Équipe de rédaction

Edith Bodson (EBN)
Terry Bodson (TBN)
Olivier Bonny (OBY)
Catherine Daloze (CDE)
Sandra Evrard (SED)
Chantal Godard (CGD)
Pierre Gilissen (PGN)
Pascale Hensgens (PHS)
Pascale Meunier (PMR)
Fabrizio Schiavetto (FSO)

Journalistes

Baudouin Massart (BMT)

Secrétaire de rédaction

Catherine Morenville (CME)

Rédacteur en chef

Catherine Morenville (CME)

Directeur

Thomas Lemaigre

Directrice des publications

Hélène Gérin

Administration

Samira Adib
Dominique Normand

Mise en page

Carmen Rodriguez

ABONNEMENT ANNUEL

Organisme de 10 membres du personnel ou plus

- 126 € avec archives en ligne
- 111 € sans les archives

Organisme de moins de 10 membres du personnel

- 85 € avec archives en ligne
- 70 € sans les archives

Pour s'abonner, il suffit de verser le montant correspondant sur le compte 310-1216343-49 avec la mention « nouvel abonnement ». Sauf résiliation par écrit de votre part, l'abonnement sera automatiquement renouvelé.

Insertions publicitaires et petites annonces : prix sur demande.

Les prix peuvent être modifiés en cours d'année.